

# Politique climatique des métiers financiers

version 16/03/2020



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

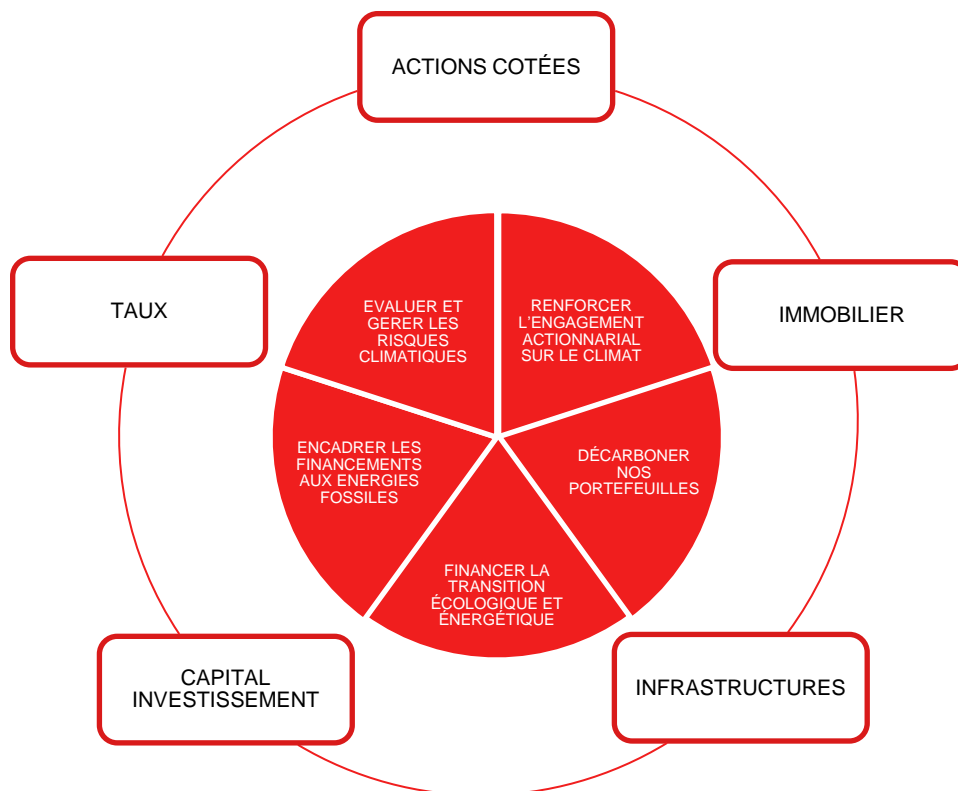
Conformément à l'accord de Paris sur le climat, le groupe Caisse des Dépôts a l'ambition de rendre ses financements et investissements compatibles avec un développement bas carbone et résilient au changement climatique. Il place son action dans le cadre de la stratégie bas carbone française.

Dans un contexte d'urgence climatique, **le groupe Caisse des Dépôts entend contribuer à limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C en mobilisant l'ensemble de ses leviers d'influence en faveur du financement d'une économie bas carbone**. Pour cela, il s'engage à aligner ses portefeuilles de placements financiers, ainsi que ses financements et investissements dans des projets territoriaux et dans les entreprises françaises, sur un objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Par ses financements et investissements, le Groupe cherche également à accroître la résilience des entreprises en portefeuille et des territoires français aux conséquences des dérèglements climatiques.

Pour atteindre ces objectifs climatiques, Le Groupe privilégie une transition bas carbone juste en luttant contre les inégalités sociales et territoriales. Il cherche, par ses financements et investissements, à limiter l'étalement urbain en renforçant l'attractivité des cœurs de ville, à développer une mobilité durable et accessible, à réduire la précarité énergétique et à accompagner les territoires en transition, tout en veillant à la qualité de leurs emplois. Relever les défis de la perte de biodiversité et des dérèglements climatiques étant imbriqués, le Groupe Caisse des Dépôts mène cette politique en développant les puits de carbone et en contribuant à atténuer les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité.

Pour déployer ces objectifs dans le long terme, le Groupe met en œuvre **une feuille de route climatique qui s'appuie sur cinq leviers** :



Les piliers 1 et 2 sont actuellement appliqués aux investissements et financements. Les piliers 3,4 et 5 sont actuellement appliqués aux investissements.

# 1

## Financer la transition écologique et énergétique

Le groupe Caisse des Dépôts favorise la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone **en orientant ses financements vers des projets bas carbone**, dont :

- la mobilité et la ville durable ;
- la production d'énergies renouvelables, le stockage et les réseaux intelligents ;
- des solutions d'efficacité énergétique pour l'immobilier et l'industrie ;
- des entreprises de la transition écologique et énergétique (TEE).

La Caisse des Dépôts et Bpifrance se fixent pour objectifs de consacrer 18 milliards d'euros au financement de la transition entre 2018 et 2020. En intégrant également les placements financiers verts via le métier de Gestion d'actifs de l'Etablissement Public, l'objectif de financement contribuant à la TEE est porté à 20 milliards d'euros d'ici fin 2020.

Selon sa doctrine d'intervention, la Banque des territoires se mobilisera tout particulièrement pour accompagner les territoires dans leur transition, qui doit être juste et inclusive. La Banque des territoires déploie une large gamme d'offres et de services visant à la fois la préservation des équilibres écosystémiques et climatiques de la planète, l'adaptation au changement climatique, et la limitation des impacts négatifs environnementaux, tout en développant l'attractivité et la mise en réseau des territoires.

Bpifrance finance, accompagne et soutient les projets d'énergie renouvelables, les entreprises de la transition écologique et énergétique (et particulièrement les ecotechnologies), les investissements en faveur du climat et de l'environnement et les investissements générateurs d'économie d'énergie, en crédit, en fonds propres directs et indirects, par la garantie, en national et à l'international.<sup>[1]</sup>

CNP Assurances multipliera par deux ses encours d'investissements verts, de 10 Md€ à 20 Md€ entre fin 2018 et fin 2023.

A l'étranger, le véhicule d'investissement STOA, créé en partenariat avec l'AFD pour intervenir en fonds propres dans des projets d'infrastructures à forte composante primaire et développement en Afrique, en Amérique du Sud/Caraïbes et en Asie du Sud/Sud-Est, doit investir un minimum de 30% des montants totaux investis dans des projets à co-bénéfices climat.

---

[1] Notamment via Assurance Export, en agissant au nom et pour le compte de l'Etat.

Les flux de financements ainsi mobilisés par le Groupe sont identifiés selon une taxonomie adaptée de la méthode internationale développée par les institutions publiques de développement, IDFC<sup>1</sup>. Ils font l'objet d'une publication annuelle dans son reporting institutionnel, faisant l'objet d'une certification par ses commissaires aux comptes.

---

<sup>1</sup> <https://www.idfc.org/>

# 2

## Evaluer et gérer les risques climatiques

Le groupe Caisse des Dépôts souhaite intégrer les risques climatiques dans ses dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques. Pour l'Etablissement public et Bpifrance, cet objectif se décline selon 4 principaux piliers :

- **Renforcer le corpus normatif portant sur le risque climatique**, par une intégration explicite de ces risques dans l'ensemble des outils de gouvernance des risques (Charte groupe de gestion des risques, Principes d'Organisation du Contrôle Interne, cartographies des risques, appétit au risque etc.).
- **Intégrer le risque climatique dans les notations internes de crédit et les modèles prudentiels**, par l'étude des risques ou opportunités de transition, et de la vulnérabilité des actifs pour une meilleure évaluation des probabilités de défaut et des besoins en fonds propres.
- **Coter le risque climatique à l'échelle de son bilan**, en développant les indicateurs actuels (émissions carbone des portefeuilles financiers, labellisation et consommation énergétique des portefeuilles immobiliers, etc.) afin de couvrir l'exhaustivité des actifs en bilan et d'améliorer les analyses de risque (intensité, concentration, vision prospective, quantification).
- **Evaluer l'impact de scénarios globaux** (pour les horizons moyen à long terme), et étudier la sensibilité à des risques spécifiques (pour les horizons court à moyen terme) : réalisation de mesures de sensibilité sur la valorisation de différentes classes d'actifs.

# 3

## Décarboner les portefeuilles

Le groupe Caisse des Dépôts se fixe comme objectif de contribuer, via ses interventions financières, à la **décarbonation progressive de l'économie réelle** en commençant par l'ensemble de ses portefeuilles de placements.

### Une trajectoire vers la neutralité carbone

Le Groupe (CDC, Bpifrance et CNP Assurances) s'appuiera sur **des méthodologies performantes et transparentes pour cibler la neutralité carbone de ses portefeuilles**.

En s'appuyant notamment sur l'alliance « UN convened Net Zero Asset Owner Alliance », pilotée par UNEP-Fi et les PRI, la Caisse des Dépôts travaillera, avec les membres de l'Alliance, dont CNP Assurances, et ses conseils scientifiques, à sélectionner une méthodologie pour objectiver une trajectoire permettant d'assurer la compatibilité de ses portefeuilles avec un scénario 1.5°, et se fixera des objectifs paliers tous les 5 ans, à partir de 2025, avec des premiers résultats présentés en 2023.

Signataire de l'Engagement de Montréal sur le carbone, le groupe Caisse des Dépôts s'est d'ores et déjà engagé à mesurer, publier et réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissements.

### Investissements immobiliers

Le groupe Caisse des Dépôts va **réduire de 38 % la consommation énergétique primaire de son portefeuille immobilier** de placement détenu en pleine propriété d'ici 2030.

Cet engagement porte pour l'établissement public sur 43 sites représentant 1,5 milliard d'euros d'actifs immobiliers sur un portefeuille total de 4 milliards d'euros environ. Cela concerne, pour les deux-tiers, des logements, ce qui correspond à une extension du périmètre d'engagement de la Caisse des Dépôts par rapport aux exigences réglementaires françaises. Pour CNP Assurances, l'objectif de réduction de -40 % en CO<sub>2</sub> d'ici 2021, porte sur l'ensemble de son patrimoine détenu en direct en France.

La Banque des Territoires déploie progressivement une politique de pré-requis environnementaux pour ses investissements immobiliers au service des territoires. Elle participe aux travaux méthodologiques, initiés par le Groupe, pour évaluer l'alignement de ses activités immobilières sur les objectifs de la stratégie nationale bas carbone. Elle contribuera à l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle permettant d'assurer la convergence

progressive de ses investissements immobiliers au service des territoires avec cet objectif 1.5°.

## Investissements dans les infrastructures

Le Plan à Moyen Terme de la Direction de l'Investissement de la Banque des Territoires prévoit l'orientation accrue des investissements en infrastructures en faveur de la TEE. Cela inclut, notamment :

- l'accompagnement de projets utilisant les diverses technologies de production des énergies renouvelables (ENR), y compris le photovoltaïque, l'éolien terrestre et en mer, la géothermie, l'énergie marine, la biomasse, ainsi que des projets innovants, particulièrement en matière de stockage d'énergie ;
- l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs moyens d'actions TEE (ENR, réseaux de distribution, efficacité énergétique bâtementaire et industrielle, réseaux d'eau et d'assainissement), qui passe également par la participation dans les actions émergentes des contrats de transition écologique (CTE) adaptés aux territoires et les aidant à s'approprier et à pérenniser le modèle de transition tout en préservant un équilibre économique ;
- l'approfondissement de l'offre sur l'économie circulaire, y compris la valorisation énergétique de déchets ;
- l'investissement dans la modernisation et l'extension des réseaux de transport collectifs, des flottes de véhicules plus propres (ex hydrogène) et également en accompagnant les collectivités dans l'évolution vers une mobilité intelligente et durable aux confluences de la transition numérique et de la TEE.

## Investissements dans les entreprises

Le groupe Caisse des Dépôts s'est fixé un objectif de **réduction de cette empreinte carbone de - 20 % des portefeuilles d'actions cotées** détenus en direct par le Groupe sur la période 2014- 2020<sup>2</sup>. Cet engagement permet de positionner ses portefeuilles sur une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre supérieure à celle des objectifs européens pour la période. Afin d'atteindre cet objectif de réduction, le groupe Caisse des Dépôts systématise une politique de dialogue actionnarial volontariste sur les enjeux énergétiques et climatiques afin, notamment, de les inciter à réduire leurs émissions de GES. Si la réduction volontaire des émissions des sociétés détenues s'avère insuffisante à moyen terme, il sera procédé à des réallocations au sein des portefeuilles afin d'atteindre l'objectif de réduction du Groupe.

L'Etablissement public se fixe l'objectif de **réduction de 20 % de l'empreinte carbone des portefeuilles d'obligation d'entreprises** détenus en direct sur la période 2014 - 2020. En complément de la mise en œuvre de sa politique sur le charbon thermique, la Caisse des Dépôts s'appuiera sur un dialogue régulier avec les sociétés afin de suivre leurs engagements en matière climatique. En fonction des éléments d'évaluation mis à disposition, elle procédera à des réallocations d'actifs en faveur des entités les moins émettrices. Les émetteurs ne

---

<sup>2</sup> En teq. CO<sub>2</sub> par millier d'euros investis, ces derniers étant comptabilisés en valeur bilan brute correspondant aux flux effectivement décaissés.

respectant pas leurs engagements de réduction se verront sanctionnés par une vente totale ou partielle de nos expositions ou le non renouvellement total ou partiel des titres arrivant à maturité, dans le respect des objectifs de performances et des équilibres du portefeuille.

Pour ses investissements directs dans les entreprises non cotées, le groupe Caisse des dépôts identifiera les secteurs et entreprises à enjeux, afin d'évaluer et suivre l'évolution de leurs impacts, sur la base d'indicateurs en relation directe avec la nature des activités exercées. Le dialogue actionnarial sur les enjeux énergétique et climatique sera renforcé, sur les entreprises suivies, afin, notamment, de les inciter à diminuer leurs impacts négatifs et à augmenter la part verte de leurs activités.

## **Investissements dans des émetteurs souverains**

L'établissement public Caisse des Dépôts a mis en place un suivi de l'engagement des Etats dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, l'établissement public Caisse des dépôts, pour chacun des pays dont il détient de la dette en portefeuille, recense les engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre et suit l'évolution des émissions totales de chacun des pays. En cas de dérive avérée par rapport aux objectifs déclarés par ces Etats, l'établissement public Caisse des dépôts pourra envisager une modification de ses allocations.



# 4

## Encadrer les financements dans les secteurs exposés au charbon thermique

Le Groupe s'est engagé en 2015 à appliquer **une politique encadrant les conditions de financement des actifs exposés au charbon thermique**. Cette politique est renforcée afin de concourir à l'atteinte des différents Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

- **Changement climatique** : le charbon est l'énergie fossile la plus émettrice de gaz à effet de serre pour une quantité donnée d'électricité produite. La réduction rapide de l'exploitation du charbon thermique constitue l'un des principaux leviers de réalisation des scénarios internationaux de transition énergétique et des préconisations du GIEC pour limiter le changement climatique à 1.5°C. La France s'est engagée à cesser de produire de l'électricité à partir du charbon d'ici 2022.
- **Biodiversité, eau et océans** : la combustion du charbon contribue à l'acidification des océans et aux pluies acides tandis que son extraction participe à la dégradation de la qualité des eaux et peut menacer la biodiversité locale.
- **Bonne santé et bien-être** : selon l'OMS, les centrales à charbon sont l'une des « principales sources de pollution de l'air ».

### Investissements dans les entreprises

Le Groupe s'est engagé à

- **Ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon<sup>3</sup> thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires<sup>4</sup>**. La Caisse des Dépôts et Bpifrance appliqueront également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille.
- **Encourager toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont il est actionnaire** et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de **viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2050 dans le reste du monde**. Pour s'assurer de l'efficacité de ce dialogue, d'ici 2021, aucun nouvel

<sup>3</sup> Sauf charbon pulvérisé avec CCS.

<sup>4</sup> Le groupe Caisse des Dépôts pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité.

investissement ne sera fait dans les sociétés qui développent de nouvelles centrales à charbon.

- Participer à la promotion, auprès de ses parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la *Powering Past Coal Alliance* (PPCA) aux côtés de l'Etat français.

## Investissements dans le non coté

S'agissant de ses investissements en fonds propres et activités de crédit dans des projets territoriaux (actifs réels, sociétés de projet associées et PME/ETI), le groupe Caisse des Dépôts **s'engage à ne pas financer de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon**<sup>5</sup>.

## Investissements via des fonds

Pour les fonds d'actifs cotés, la Caisse des Dépôts et Bpifrance engagent un dialogue avec les sociétés de gestion afin de s'assurer qu'elles œuvrent à la mise en place ou au renforcement d'une politique dans le domaine du charbon thermique qui soit compatible avec les objectifs de développement durable. Elles observent la traduction de cette politique notamment dans le choix des sous-jacents des fonds, dans les votes en assemblée générale et dans les reportings fournis aux investisseurs.

Pour les fonds d'actifs non cotés, à partir de 2019, la Caisse des Dépôts et Bpifrance s'engagent à exclure de leurs nouveaux investissements les fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires. Cette disposition est introduite dans les *side-letters* signées par la Caisse des Dépôts et Bpifrance.

---

<sup>5</sup> Sauf charbon pulvérisé avec CCS.

# 5

## Renforcer l'engagement actionnarial sur le climat

Le groupe Caisse des Dépôts intègre les enjeux de performance climatique et énergétique dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale.

### Investissement en direct dans des entreprises

Il attend notamment des sociétés, cotées, qu'elles :

- formalisent une **stratégie de moyen terme ambitieuse** en matière de transition énergétique et écologique et publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, conformément aux recommandations de la TCFD<sup>6</sup>, soutenue par le Groupe.
- définissent dans ce cadre un **objectif quantitatif de réduction des émissions de GES au-delà de 2020** concourant aux scénarios de transition énergétique sous-tendant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, réaliste et portant sur un périmètre significatif de leur activité,
- mettent en place une gouvernance associée adaptée.

Il attend des sociétés non cotées, pour lesquelles les enjeux énergétique et climatique sont importants, et selon des seuils à définir, qu'elles **s'engagent et communiquent sur un plan d'actions de réduction de leurs impacts et d'augmentation de la part verte de leurs activités**. Ces seuils seront définis par les entités investisseurs, au regard de la composition de leur portefeuille.

A cette fin :

- le Groupe, dans le cadre de ses analyses ESG, procédera à une analyse des enjeux climatiques et environnementaux propres à chaque décision d'investissement,
- pour les actifs pour lesquels la transition énergétique et climatique représente un enjeu significatif, le Groupe en effectue un suivi régulier tout au long de l'investissement,

---

<sup>6</sup> La TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure), lancée par le Conseil de stabilité financière, a publié en 2017 des recommandations en matière de reporting sur la gestion des risques climatiques par les entreprises.

- en amont des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, la Caisse des Dépôts examine toutes les résolutions environnementales déposées et soutiendra les résolutions alignées avec son appréciation de l'enjeu pour la société. La Caisse des Dépôts pourra rendre publique sa position.
- le Groupe peut procéder à des enquêtes transversales auprès des entreprises qu'il détient qui sont les plus exposées aux risques, mais aussi aux opportunités, climatiques. Ces dernières se fondent notamment sur les recommandations de la TCFD, qu'il soutient, et sur la méthodologie ACT de l'ADEME. Au-delà du suivi individuel de ces réponses qui est effectué par les gérants et investisseurs auprès de ces sociétés, le Groupe effectue une synthèse publique des enseignements, afin que les entreprises puissent bénéficier des résultats et des bonnes pratiques identifiées.

## Investissements via des fonds

L'Etablissement public et Bpifrance Investissement **accompagnent le marché des fonds non cotés dans le renforcement de l'intégration du changement climatique dans les décisions de gestion**, et notamment l'objectif d'une maîtrise des émissions de gaz à effet de serre quand il est pertinent. Elles adaptent en conséquence leur propre processus d'investissement :

- En appréciant systématiquement dans le cadre des diligences qu'elles réalisent en amont de l'investissement dans un fonds, la prise en compte de l'enjeu climatique dans la démarche d'investissement de la société de gestion. Cette évaluation est notamment intégrée à ses questionnaires de due diligences et intégrée au processus de décision.
- En attendant des sociétés de gestion qu'elles prennent un engagement de transparence, quant à leur prise en compte de cet enjeu dans leur démarche d'investissement par un reporting a minima annuel qui pourra consister à répondre aux questions de l'enquête annuelle ESG.
- En encourageant les sociétés de gestion à développer des dispositifs d'accompagnement de leur portefeuille de participations.
- En encourageant les sociétés de gestion à prendre des engagements en la matière.
- En encourageant les sociétés de gestion à, participer, si l'enjeu est pertinent dans leur activité, au développement des outils et dispositifs de suivi et maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur portefeuille de participations.

Concernant les fonds actions, ouverts et fermés, gérés par des sociétés externes, l'Etablissement public et CNP Assurances renforcent leurs exigences en matière de politiques de vote appliquées sur ces fonds, en cohérence avec les politiques de votes du Groupe. Elles **engagent, en amont de l'investissement et durant ce dernier, un dialogue avec les sociétés de gestion afin d'encourager les sociétés à aligner leurs politiques et pratiques de vote avec une démarche de transition pour plafonner le réchauffement climatique à 1.5°**. Lorsque permis par la stratégie d'investissement du fonds, elles encouragent également les sociétés de gestion à renforcer l'intégration du changement climatique dans leurs analyses et décisions de gestion.

\* \* \*

\*

L'ensemble de ces mesures vise à contribuer à la transition de l'économie réelle vers une économie bas carbone, permettant de cantonner le changement climatique à une hausse mondiale des températures de 1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Le Groupe poursuivra les travaux méthodologiques entamés afin d'objectiver et renforcer sa contribution à l'atteinte d'un tel scénario. Il cherchera à contribuer à l'émergence, à l'application et à la diffusion des bonnes pratiques et standards nationaux et internationaux en la matière.

Dans son approche des enjeux climatiques, il s'efforcera de prendre en compte les conséquences économiques, industrielles, sociales, environnementales des scénarios de maîtrise effective du risque climatique, tout comme celles d'une fracturation du système climatique mondial.

Répondre au défi de la transition juste des territoires et des entreprises implique une mobilisation collective de toutes les parties. Le Groupe s'est engagé aux côtés de l'ensemble des institutions et opérateurs financiers publics français à mettre en œuvre une approche visant à assurer la cohérence de leurs activités avec les objectifs de l'Accord de Paris.

**Ensemble,  
faisons grandir  
la France**



**Caisse des Dépôts**  
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)